|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png | | | |
| ***Lettre d'information n°376 du 17/10/2019*** | | | |
|  | **Sommaire :**   * **Direction d’école : des mesures d’urgence s’imposent** * **Budget 2020 : Décalage entre les ambitions et les actes** * **Vous êtes enseignant·e et parent ? Demandez le guide du SE-Unsa !** * **EPS et sport scolaire** * **Bonnes vacances d’automne !** * **Octobre : encore le moment d’adhérer au SE-Unsa !** | | |
| **Direction d’école : des mesures d’urgence s’imposent** | | | |
| **Le SE-Unsa alerte depuis des années sur la question de la direction d’école. Le ministre vient de faire des annonces que le SE-Unsa acte positivement, mais il est impossible d’attendre les débouchés concrets de ces travaux. Pour le SE-Unsa, des mesures d’urgence pour la direction d’école s’imposent.**    **Des annonces ministérielles pour la direction d’école :**  Lors du Comité technique ministériel du 3 octobre, Jean-Michel Blanquer a enfin annoncé des mesures pour la direction d’école avec :   * La création d’un comité consultatif national dans le cadre de l’agenda social, * Un questionnaire à destination des directeurs, * La création d’un groupe permanent de consultation des directeurs à l’échelle départementale.   Le SE-Unsa a acté positivement ces annonces qui ouvrent des perspectives absolument nécessaires. Mais la surcharge de travail des directeurs d’école, les nombreuses injonctions parfois contradictoires voire paradoxales et leur rythme effréné, ainsi que les difficultés inhérentes à la fonction de directeurs amène trop souvent ces derniers au bord de l’épuisement et du découragement.  **Pour le SE-Unsa, les directeurs d’école ne peuvent pas attendre les débouchés concrets des travaux annoncés par le ministre.**    **Un courrier adressé au ministre demandant des mesures d’urgence :**  Devant l’urgence de la situation, le SE-Unsa a adressé un [**courrier au ministre**](http://sections.se-unsa.org/07/IMG/pdf/courrier_jmb_20191007_sc.pdf) lui demandant de nous recevoir pour discuter rapidement de la mise en œuvre de ses annonces et porter des mesures d’urgence à prendre immédiatement :   * L’octroi de temps de décharge supplémentaire **avant les vacances d’octobre** pour permettre aux directeurs de ne pas supporter, durant ces congés, le poids des tâches qui n’ont pas pu être réalisées jusque-là ; * Le report des tâches administratives non essentielles au fonctionnement de l’école ; * La tenue de réunions de directeurs sur le temps de classe **dès le mois de novembre** afin de leur permettre de sortir de l’isolement en partageant les problématiques qu’ils rencontrent et de consolider ensemble certaines réponses.   **Depuis plusieurs années, le SE-Unsa alerte sur l’urgence, la difficulté du fonctionnement de l’école et la dégradation des conditions de travail des directeurs.** Après notre semaine de la direction d’école, l’enquête sur le temps de travail notamment des directeurs, et notre partenariat à l’enquête sur le moral des directeurs, le SE-Unsa a remis ses [**propositions pour la direction et le fonctionnement de l’école**](http://enseignants.se-unsa.org/Agenda-social-direction-et-fonctionnement-de-l-ecole-au-programme) début avril 2019 lors de la première et unique réunion de l’agenda social "**Directeurs d’école**". Depuis, le SE-Unsa a régulièrement demandé que la question de la direction d’école soit remise à l’ordre du jour de l’agenda social.  **Pour le SE-Unsa, le ministère ne peut pas rater ce rendez-vous avec les personnels.** | | | |
| **Budget 2020 : Décalage entre les ambitions et les actes** | | | |
| **Dévoilé ce vendredi 27 septembre, le projet de budget 2020 de l’enseignement scolaire connait une augmentation de plus d’un milliard (53,3Mds contre 51,7 l’an dernier). Une bonne nouvelle donc ? Pas vraiment.**  **Comme le SE-Unsa l’avait prédit, les priorités de limitation des effectifs dans le premier degré voulue par le président de la République ne sont pas financées.** Plus exactement, c’est la logique du redéploiement du 2d degré vers le 1er degré qui est mobilisée par le Gouvernement. Quelle démonstration plus éloquente qu’un bilan reprenant d’un côté +440 postes dans le 1er degré, de l’autre –440 postes dans le 2nd degré ?  **Pour le SE-Unsa**, ce redéploiement va encore reposer sur le second degré malgré la poursuite de la hausse démographique globale et un contexte de réformes du lycée général et technologique, de la voie professionnelle qui ont besoin d’être accompagnées. Le retrait de 440 postes va encore dégrader les conditions de travail et d’enseignement avec une nouvelle augmentation des effectifs par classe dès le collège.  **L’absence de créations d’emploi de PsyEN-EDA et de PysEN-EDO est également un mauvais signal alors que les besoins sont criants.**  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2294) | | | |
| **Vous êtes enseignant·e et parent ? Demandez le guide du SE-Unsa !** | | | |
| **Concilier vie professionnelle et vie personnelle est un challenge, en particulier avec de jeunes enfants !**  **Pas facile d’y voir clair dans les différentes aides possibles ? Pas de souci, le SE-Unsa est là et vous a concocté une publication spéciale Enseignant-e et parent qui vous apportera de nombreuses informations utiles sur vos droits.**  Commandez la publication sur [**https://form.se-unsa.org/enseignant-parent/**](https://form.se-unsa.org/enseignant-parent/) | | | |
| **EPS et sport scolaire** | | | |
| **Un rapport ignorant les réalités :**  **La Cour des comptes vient de publier** [**son rapport « L’Ecole et le sport, une ambition à concrétiser »**](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lecole-et-le-sport-une-ambition-concretiser) **pour lequel le SE-Unsa a été auditionné au printemps dernier.** L’état des lieux que le rapport dresse sur l’enseignement de l’EPS et la dynamique du sport scolaire, tout comme les recommandations qu’il promulgue dans un indéniable but de rationalisation des moyens, témoigne d’un manque crucial de prise en compte de plusieurs réalités notamment celle de la finalité assignée à l’enseignement lui-même.  Si le SE-Unsa partage la nécessité d’accompagner les professeurs des écoles dans la mise en œuvre des 3h d’EPS hebdomadaires et leur investissement dans le sport scolaire, il ne se retrouve aucunement dans la conception de l’enseignement qui irrigue le rapport.  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2298)  **Journée nationale du sport scolaire : nouveaux enjeux ?**  **La Journée nationale du sport scolaire dont l’ambition est de promouvoir chaque année les activités des associations et des fédérations sportives scolaires auprès des élèves, des équipes éducatives, des parents d'élèves et du monde sportif local s’est déroulée le mercredi 25 septembre.**  Partout en région, elle est l’occasion pour les écoles et établissements d’organiser des rencontres sportives où élèves et adultes partagent le plaisir de pratiquer et découvrir ou redécouvrir des activités.  [**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2299)  **Questionnaire-test d’auto-évaluation de l’enseignement de l’EPS :**  **Dans le cadre de la construction d’un outil d’auto-évaluation de l’enseignement de l’EPS à destination des enseignants, le SE-Unsa a été sollicité par une équipe de chercheurs pour faire tester l’outil auprès de la profession.**  L’objectif de cet outil est de permettre aux professeurs des écoles d’évaluer leur enseignement au regard de critères précis relatifs à leur style d’enseignement et de le mettre en lien avec les comportements des élèves en EPS (motivation, engagement, participation, performance…).  Très sensible à l’innovation en EPS et aux outils qui peuvent aider chaque enseignant à gagner en temps, en énergie et en plus-value pédagogique, le SE-Unsa vous invite à participer à la phase d’essai de ce dispositif en répondant au [**questionnaire-test**](https://fr.surveymonkey.com/survey-closed/?sm=60EZK0vINqL47T5uSJcD_2FUWSKmsD_2BwxJ02UQAFps8nJQ7kICCMfYiRz_2Flu54peETPKVllCkFSSh3C3Y7hiY8kccB2_2FYFra2sJCNtbZFn70E_3D) | | | |
| **BONNES VACANCES D’AUTOMNE !** | | | |
| **Le SE-Unsa de l’Ardèche vous souhaite de passer de bonnes vacances d’automne !**  **Les militants de la section vous donnent rendez-vous début novembre pour la deuxième période de l’année scolaire.**  **Nous restons joignables par mail au** [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org) **et par téléphone au 04 75 35 58 83 puisqu’un transfert d’appel de la section vers le téléphone portable du Secrétaire Départemental est mis en place.** | | | |
| **Adhérer au SE-Unsa** | | | |
| **Un comité d'entreprise pour les adhérents au SE-Unsa :**  Depuis le 1er septembre 2019, les adhérent·e·s au SE-Unsa bénéficient d'un CE. Cela leur donne accès à des tarifs privilégiés sur les sorties - spectacles - cinéma - sports - vacances...      **Agir pour le climat scolaire : je rejoins le SE-Unsa**  Collectivement, adhérer au SE-Unsa, c’est porter un projet de transformation de l’École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l’enjeu de la réussite de tous. À titre individuel, c’est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de son parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière… À titre personnel, c’est aussi bénéficier des avantages d’un comité d’entreprise.  **Agir pour soi, agir pour les autres, avec les autres, agir pour ses élèves, rejoindre le SE-Unsa.**  [**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html)    Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.  Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.  [**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) | | | |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.**  *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*  [*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous*](mailto:07@se-unsa.org?subject=Lettre_inscription_desinscription)  ***Respectez l’environnement***  ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDECHE**  13, rue François Valleton  BP 20214  07206 AUBENAS Cedex  Tel : 04 75 35 58 83  Mail : [**07@se-unsa.org**](mailto:07@se-unsa.org)  **Site internet :**  [**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)  Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>  Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> | C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |